

35. RACERS

-oOOo-

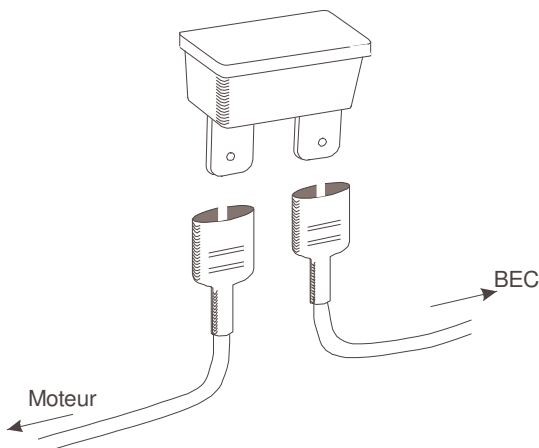
35.1 - LES BATEAUX :

Seuls sont admis à participer les racers dont l'hélice marine est entraînée par un moteur électrique. Ce dernier est alimenté par des accumulateurs au cadmium-nickel composés d'éléments à charge rapide de 1,2 V.

Le remplacement des accus pendant la course est autorisé.

Les racers sont classés en 2 catégories :

➤ Catégorie économique :



- longueur inférieure ou égale à 65 cm (système de propulsion compris)
- Coque de confection personnelle (bois ou résine) recommandée (*l'évolution des règlements risquant d'interdire les coques du commerce dans un avenir proche*)
- Pas d'hélice en métal
- Alimentation par un maximum de 6 éléments de 1,2 V, capacité libre
- Les moteurs doivent avoir une cage sertie et les charbons non apparents, une puissance de 108 W maximum avec un fusible de 15 ampères amovible (fourni par l'organisateur) entre la batterie et le moteur. Les moteurs de type *Brushless* (ou équivalents) sont interdits.

Un support de numéro solide (abs, alu...) et vertical de 8,5x5,5cm mini (carte téléphonique par ex.) doit être prévu sur

le racer de manière à être lisible de profil.

Il est conseillé aux concurrents de prévoir un double jeu de numéros de 1 à 8.

Il est fortement conseillé, pour la sécurité des récupérateurs, de prévoir un coupe-circuit facilement accessible.

➤ Catégorie libre :

Racers dont la longueur est supérieure à 65 cm ou alimentés par plus de 6 éléments de 1,2V ... ou qui n'appartiennent pas à la catégorie précédente.

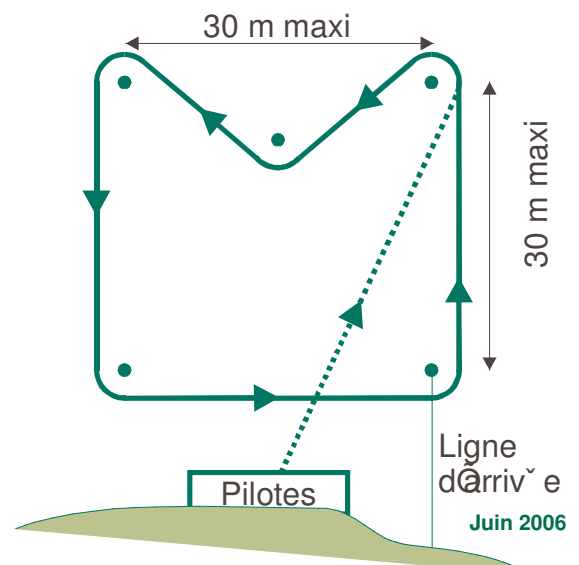
35.2 – LE PARCOURS :

Les racers doivent évoluer sur un circuit dit en "M", balisé par des bouées et dont le tracé est laissé à l'initiative du comité départemental organisateur. Il doit préalablement être approuvé par les commissaires nationaux.

Le tracé du parcours doit comporter au moins 5 bouées et s'inscrire dans un carré de 30 m sur 30 m (au maximum).

La ligne d'arrivée est perpendiculaire à la berge et dans l'alignement de la 1ère bouée rencontrée sur la droite des pilotes.

Le parcours est techniquement étudié pour



donner d'égaux chances à tous, quelle que soit la puissance des moteurs.

35.3 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

L'épreuve se déroule par "poules" (groupes de 7 racers au maximum). Les concurrents engagés sont répartis par groupes par tirage au sort "dirigé" pour éviter, dans toute la mesure du possible, les "problèmes radio".

La durée d'une manche est fixée à 4 minutes pour chacune des catégories.

Chaque bateau doit cependant terminer le tour commencé et franchir la ligne d'arrivée (délai accordé = 1 mn)

Les pilotes peuvent être assistés par des "mécaniciens" qui doivent quitter le ponton dès que le signal de départ a retenti.

Toute bouée "manquée" doit être immédiatement repassée (dans le bon sens !) sans que la manœuvre gêne les autres concurrents qui sont prioritaires.

Les concurrents sont classés en fonction du nombre de tours complets effectués, ceux-ci n'étant autorisés à franchir la ligne d'arrivée qu'une seule fois après le signal annonçant que le temps de course est écoulé. Ils disposent alors d'une minute pour le faire. A l'issue du dernier tour, le temps total est relevé ce qui permet de départager les éventuels ex-æquo.

35.3.1 - Manches de qualification :

Les poules étant constituées, les racers courent au moins 3 manches de qualification.

A l'issue des qualifications, un classement provisoire sera établi, la plus mauvaise manche n'étant pas prise en compte. Les 13 premiers de chacune des catégories pourront être admis à courir les finales.

35.3.2 - Finales :

35.3.2.1 - FINALES B

Les pilotes classés du 7ème au 13ème courent les finales B (une seule fois). Le vainqueur sera repêché pour participer aux finales A et il partira avec le dossard N°7,

35.3.2.2 - FINALES A

Les pilotes classés dans les 6 premiers + le repêché de la finale B participeront aux finales A qui seront, dans toute la mesure du possible, courues 2 fois. Seul le meilleur score sera retenu pour l'établissement du classement final.

35.4 - PENALITES :

- 10 s pour une bouée manquée et non repassée
- En cas de récidive, le concurrent est classé dernier de la course.

35.5 - SECURITE :

- Tout racer ayant une allure lente due à un incident doit quitter le parcours
- Tout racer en panne et immobile est à considérer comme obstacle et est à éviter
- Pas d'intervention du bateau de récupération pendant la course (sauf sur décision du juge de bassin)
- **Tout racer doit être équipé d'une réserve de flottabilité**

35.6 - JURY :

Le jury est composé d'un commissaire officiel et de 5 juges au minimum ; il est aidé d'un claviste qui assure le comptage sur ordinateur. Le commissaire officiel détermine les groupes, annonce les manches, donne le signal du départ et annonce le décompte du temps.

Le premier juge annonce le numéro des bateaux franchissant la ligne d'arrivée à chaque tour.

Les autres juges veillent à la régularité du passage obligatoire des bouées. **Il peut s'agir des concurrents d'une course précédente.**